



L'an deux mille onze, le 7 septembre, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le quinze septembre à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, ROUSSEAU, BUFFETEAU, MOURRY, GUIGNAudeau, LOPEZ, COCHEREAU, Mmes GUIMAS, PAILLER, LABECA-BENFELE, DURAND.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : M. PERIBOIS donnant pouvoir à Mme DURAND
M. ARNOULT donnant pouvoir à M. ROUSSEAU
Mlle HAMELIN donnant pouvoir à
M. GUIGNAudeau

ABSENT : M. GUILLARD

Mme PAILLER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le compte rendu ne soulève aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Monsieur le Maire expose l'actualité de la commission. Les travaux sont terminés au préau de la prairie du Dauphin mais il subsiste quelques problèmes. Le système de gouttières à l'ouest du bâtiment se déboîte, ce qui a pour effet d'inonder le préau. Concernant la maçonnerie, une contre-pente empêche l'eau de s'évacuer vers l'extérieur, ce qui a pour effet de la faire revenir vers le milieu. Dernier point, la réserve d'eau est sous-dimensionnée et les 50 l sont à peine suffisants pour faire la vaisselle quand le préau est loué.

Les travaux de la salle des prés Michau accusent toujours un retard qui ne pourra être comblé. Les entreprises qui ont causé ce retard seront sanctionnées. Les travaux de charpente sont actuellement effectués.

Les fenêtres de la Mairie ont été changées. Elles seront peintes quand l'architecte des bâtiments de France aura donné son avis sur la couleur à utiliser.

Des travaux ont également été effectués dans les écoles, notamment le changement des chevrons de rive du préau de l'école primaire.

L'enquête publique concernant la modification n°2 du PLU et la révision simplifiée n°2 a commencé ce 15 septembre. M. RATINAUD, commissaire enquêteur, a tenu une permanence en Mairie pour l'ouverture de l'enquête. La révision simplifiée concernant la Laiterie est pour le moment retirée, des analyses seront effectuées concernant les forages présents sur le site d'ici la fin septembre. La Communauté de Communes du Grand Ligeillois se charge de ce dossier car elle a la compétence dans ce domaine.

Plusieurs bureaux d'études fluides ont été contactés pour le changement de chauffage au Foyer Rural. La commission se réunira prochainement pour choisir le bureau qui assistera la Commune pour cette opération.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD informe l'assemblée que la commission s'est réunie le 13 septembre pour travailler sur plusieurs dossiers. Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour établir des devis concernant les radars pédagogiques. La commission propose d'acheter un radar. Michel HUARD explique qu'il va prendre contact avec la mairie de BOURNAN notamment pour avoir plus d'éléments avant qu'un choix ne soit arrêté. Monsieur le Maire rappelle que les gendarmes ont dressé récemment 55 procès-verbaux, avenue du 8 mai.

La commission a été saisie d'une demande de riverains pour faire enlever le banc situé rue Aristide Briand face à la Poste. La commission s'est prononcée à l'unanimité pour le maintien du banc. Marc LOPEZ explique que des jeunes avec des canettes s'y arrêtent la nuit, ce qui crée des nuisances. De plus, ils laissent traîner les canettes sur le sol. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé aux services techniques de porter une attention particulière à la propreté au niveau de ce banc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le maintien du banc.

Les travaux de voirie 2011 sont presque finis. Il ne reste plus que la place rue de Bel Air à goudronner. Le maître d'œuvre, M. PELLET, est satisfait des travaux effectués mais il regrette que l'entreprise VERNAT ne lui ait pas fourni de planning des travaux ce qui rend difficile la surveillance du chantier.

Un poteau doit être déplacé rue de la Bonne Dame avant l'aménagement prévu de cette voie communale.

La rue des Prés Michau est en mauvais état et la voirie aurait besoin d'être refaite. Toutefois le réseau pluvial est à revoir mais on ne dispose pas d'informations précises faute de plan disponible. Le cabinet LACAZE propose d'effectuer un relevé topographique mais il convient d'effectuer préalablement un curage et une inspection caméra du réseau.

Plusieurs tampons d'eaux pluviales sont à changer. Les frais seront supportés par la Commune.

Le bornage du chemin rural n° 33 a été réalisé par le cabinet LACAZE. A terme, le chemin devrait mesurer 7 m sur toute sa longueur.

Cinq offres concernant les travaux d'aménagement de la rue de la Bonne Dame ont été reçues.

⇒ Education – Jeunesse – Culture - Vie associative.

Gérard VOISIN prend la parole et informe l'assemblée de l'actualité de la commission « Vie associative, sports, culture ». Le jury régional est passé pour le concours régional de fleurissement.

Le plan de LIGUEIL a été livré. Il a été autofinancé par les entreprises via l'insertion de publicité.

Les panneaux indiquant la ligne de démarcation ont été posés. Une exposition sera présentée lors de leur inauguration.

Les travaux pour fermer le terrain des Croqueurs de Pommes sont en cours.

L'éclairage du terrain de football a été inauguré le 7 août dernier et les deux terrains ont été homologués.

La compagnie de l'Amarante a joué sa pièce « la Rose des Sables ». L'affluence a été correcte mais peu de Ligoliens se sont déplacés pour cette représentation.

Quatre projecteurs ont été installés au Foyer Rural pour l'éclairage de la scène et les tables ont été livrées pour la salle des Prés Michau.

L'éclairage extérieur a été installé pour le local de la pétanque.

Les Percufolies ont connu un beau succès avec notamment la participation de nombreux enfants.

Une première réunion a eu lieu avec les associations et les commerçants de Ligueil pour commencer à préparer le Comice. La date de la St Eloi a été retenue pour l'élection de la reine du Comice.

L'actualité de la commission « Education – jeunesse » a été marquée par la rentrée scolaire. 77 enfants sont scolarisés à l'école maternelle, les enfants de moins de 3 ans ont été refusés car les classes sont en moyenne composées de 25 élèves. 113 enfants sont scolarisés en primaire et 328 au collège.

L'ALSH a connu une fréquentation en augmentation par rapport à l'année dernière. 144 enfants ont été accueillis lors des vacances estivales, ce qui représente une recette de 18 300 €. Cette recette est certes moins élevée qu'en 2010 mais le nouveau mode de facturation à l'heure en est responsable. Moins d'animateurs ont travaillé par rapport à l'an dernier.

Michel GUIGNAudeau souligne que les crédits scolaires inscrits au budget communal doivent baisser dans la mesure où les frais de fourniture scolaire sont désormais pris en charge par les parents. Il rappelle également que les conseillers municipaux n'ont pas été invités à la fête des écoles alors que la Commune participe financièrement aux dépenses des écoles. Par ailleurs, il encourage la Commune à profiter des spectacles gratuits, « Festival conteurs en Touraine », proposés par le Conseil Général et dont la qualité est remarquable.

⇒ Cantine

Jeanine LABECA-BENFELE rappelle qu'un nouveau restaurateur a été choisi suite à un appel d'offres en juin. Quatre sociétés ont répondu :

- Sogeres de Joué-lès-Tours
- Poitou Resto de Poitiers
- Ansamble d'Amboise
- Restoria d'Angers

Les critères de sélection dans le cahier des charges de l'appel d'offres donnaient notamment la priorité aux produits de saison et aux produits locaux issus de l'agriculture biologique. La qualité des prestations de service dans l'élaboration des menus, la confection des repas en liaison froide, le conditionnement, la livraison et la conservation des repas faisaient également partie des critères retenus. La société Restoria répondait à tous ces critères en proposant 80 % de produits frais, un produit bio par jour ce qui représente 20 % de produits bio pour chaque menu. La purée, la charcuterie et les pâtisseries sont faites « maison » également. La société était la seule à proposer la facturation à la portion. Cette facturation à la portion permet de compenser le coût des produits bio. Le prix des repas n'a ainsi pas augmenté pour les parents. Une enquête téléphonique auprès des clients de la société a permis de s'assurer de la qualité de ses prestations.

Cette réorganisation dans la fourniture des repas impose de commander les repas 15 jours à l'avance. Le pain est fourni par un boulanger de LIGUEIL.

Chaque parent a un menu des repas.

Dernier point, Restoria propose une démarche pédagogique visant à faire prendre de bonnes habitudes alimentaires aux enfants via des thèmes ou des animations.

Le 1^{er} septembre, une réunion a eu lieu pour présenter la nouvelle restauration scolaire en présence de Monsieur le Maire et d'élus (M. VOISIN, Mmes LABECA-BENFELE et GUIMAS), des directrices de l'école primaire et maternelle, des personnels communaux s'occupant de la cantine, de la présidente de la FCPE, Mme ANSELM et de responsables de Restoria. Les responsables de Restoria ont expliqué le fonctionnement du service et informé sur la qualité et la traçabilité des produits utilisés.

⇒ Cimetière

Les travaux de restauration du mur du cimetière prennent fin et ils ont été très bien faits. L'association ORCHIS a réemployé les pierres de l'ancien mur et les délais ont été respectés. Le reste des murs du cimetière nécessiteront également des interventions sur les têtes de mur et les soubassements dans les prochaines années.

L'installation du portail doit se dérouler au mois de septembre.

3. PRESENTATION DU TELE-SERVICE DE DEMANDES DE COPIES D'ACTES D'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire passe la parole à Nicolas RODET qui s'est chargé de l'adhésion au télé-service de demandes de copies d'actes d'état civil. Ce nouveau service est gratuit à la fois pour l'utilisateur et la Commune. Grâce à ce service, les demandes sont envoyées plus rapidement que par courrier, ce qui diminue le temps de réponse. La Commune dispose d'un outil performant et enrichit son site internet en s'adaptant à une demande croissante.

4. ACCEPTATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – 2011-086

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général a octroyé une subvention de 11 272,50 € (onze mille deux cent soixante-douze euros et cinquante centimes) au titre de la répartition du produit des amendes de police. Cette subvention représente 25,05 % du coût estimé des travaux pour l'opération de sécurisation de la rue de la Bonne Dame. Il convient d'accepter cette subvention et d'en informer les services préfectoraux avant le 1^{er} octobre 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la subvention de 11 272,50 € (onze mille deux cent soixante-douze euros et cinquante centimes) au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la création d'un cheminement piétonnier rue de la Bonne Dame.

5. DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE POUR LES COMMUNES RURALES POUR LA REFECTION DU MUR DU CIMETIERE – 2011-087

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection du mur du cimetière ont coûté 19 852,50 € (dix-neuf mille huit cent cinquante euros et cinquante centimes). Il propose de solliciter le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention au titre du fonds d'aide pour les communes rurales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du fonds d'aide pour les communes rurales pour les travaux de reconstruction du mur du cimetière.

6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LIGUEILLOIS : PRISE DE LA COMPETENCE « GYMNASSE DE LIGUEIL »- 2011-088

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération que le Conseil Municipal doit approuver pour que la prise de compétence « gymnase de LIGUEIL » par la Communauté de Communes du Grand Ligueillois soit effective. Elle prévoit notamment :

- la participation de la Commune à hauteur de 50 % aux frais de fonctionnement du gymnase à compter du 1^{er} janvier 2012
- le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Communauté de Communes, du terrain, du bâtiment et des matériels du gymnase de Ligueil sous forme d'apport en nature
- le transfert direct de l'actif lié au gymnase à la Communauté de Communes
- l'accès gratuit des élèves du collège habitant les communes de BETZ LE CHATEAU, PAULMY et SAINT SENOCH, en échange de l'abandon de toute demande de soultte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Communauté de Communes du Grand Ligueillois.

7. RUE ARISTIDE BRIAND : CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ERDF ET LA COMMUNE – 2011-089

Monsieur le Maire explique qu'un poteau doit être déplacé rue Aristide Briand pour sécuriser le passage des piétons sur le trottoir avant l'ouverture de la nouvelle Trésorerie, du relai de service public et du relai d'assistantes maternelles. Une convention de servitudes doit être signée entre la Commune et ERDF pour réaliser ce déplacement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de servitudes entre la Commune et ERDF pour le déplacement du poteau rue Aristide Briand et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

8. LOTISSEMENT « LA CROIX DE LA HAYE » : CONVENTION ENTRE TOURAINE LOGEMENT ET LA COMMUNE – 2011-090

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de rétrocession de voirie qui doit être passée entre la Commune et Touraine Logement ESH pour la construction d'un futur lotissement à « La Croix de la Haye ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de rétrocession de voirie entre la Commune et Touraine Logement ESH pour la construction d'un lotissement à « La Croix de la Haye » et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

9. DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE DE LA COMMUNE : 2011-091

La Préfecture a demandé à la Commune de nommer un correspondant sécurité routière. Ce correspondant communal pourra bénéficier d'une formation spécifique afin de mieux connaître les circuits et les partenaires de la sécurité routière et ainsi permettre à la Commune d'améliorer la qualité des actions réalisées. Il est le correspondant privilégié des services de l'État et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité

routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité. M. Michel HUARD se porte candidat pour devenir le correspondant sécurité routière de la Commune.

Le Conseil Municipal par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION désigne Michel HUARD, correspondant sécurité routière de la Commune.

Michel HUARD énumère les actions se déroulant sur LIGUEIL lors de la semaine de la sécurité routière :

- Le 19 octobre, rappel du code de la route et deux ateliers (réactionmètre et SIMALC).
- Le 21 octobre, tests de conduite

10. REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR L'ENVOI DU MOTEUR DE LA PISCINE – 2011-092

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. VOISIN a dû avancer de l'argent à la Commune pour l'envoi du moteur de la piscine municipale en Chronopost à l'entreprise HEXAGONE. Les frais s'élèvent à 46,99 € et la Commune doit rembourser M. VOISIN.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser M. VOISIN de la somme de 46,99 € (quarante six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) pour l'envoi du moteur de la piscine municipale.

11. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2011-093

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget annexe assainissement. Le coût des travaux de la réhabilitation du réseau de la rue des Douves, rue de la Planche et rue de la Cassaderie a dépassé la somme inscrite au budget. Il convient donc d'effectuer la modification suivante :

<u>IMPUTATION</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
2315-1022	Installations, matériel et outillage techniques	1 500, 00 €
2315-14	Installations, matériel et outillage techniques	- 1 500,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

12. DIA – 2011-094

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- ⇒ La Bonne Dame, section ZW n° 149 d'une superficie de 1500 m²
- ⇒ 17, rue de la Saulaie, section D n° 355 – 1051 - 1052 d'une superficie de 373 m²
- ⇒ 37, rue de Reunière, section D n° 391 - 392 d'une superficie de 859 m²

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 octobre 2011.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h29.

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2011 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 22 septembre 2011, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.